

1

 1ère adhésion
 Réadhésion

 Cotisation simple 20 €
 Cotisation couple 30 € (coordonnées obligatoires)
 Cotisation réduite 10 € (moins de 30 ans, étudiant, demandeur d'emploi)

2

 MADAME MONSIEUR

NOM _____ PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE _____ MAIL _____

PORTABLE _____ FIXE _____

PROFESSION _____ RESP. ASSOCIATIVE _____

MANDAT ELECTIF _____

 MADAME MONSIEUR

NOM _____ PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE _____ MAIL _____

PORTABLE _____ FIXE _____

PROFESSION _____ RESP. ASSOCIATIVE _____

MANDAT ELECTIF _____

 SI
COUPLE

Je souhaite faire un don déductible fiscalement à hauteur de 66% (7500 € maximum)

3

 10 € ➔ 3,33 € de coût réel
 20 € ➔ 6,66 € de coût réel
 50 € ➔ 16,50 € de coût réel

 100 € ➔ 33 € de coût réel
 500 € ➔ 165 € de coût réel
 Autre _____ (indiquer montant)

4

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

PAYS _____ FEDERATION _____

5

 Date et signature
obligatoires

 Date et signature 2
obligatoires (si adhésion couple)

 Je joins un chèque
 daté et signé
 de _____ €
 à l'ordre de l'AFUDI

6

7

Bulletin complété à renvoyer à **UDI - 22bis, rue des Volontaires - 75015 Paris**

L'UDI ne peut accepter de dons que par l'intermédiaire de son mandataire financier : l'Association de Financement de l'UDI (AFUDI), agréée en qualité d'association de financement le 12 novembre 2012. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros, conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988. Ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement.

Conformément à la loi du 11 mars 1998 relative à la transparence financière de la vie politique, les personnes morales (association, entreprise, SCI, compte professionnel de professions libérales ou de commerçants...) à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Vos cotisations et dons donnent droit à une déduction fiscale à hauteur de 66% retenue dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en début d'année.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui vous concernent. Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos dons et de nos relations. En renvoyant le formulaire vous autorisez l'UDI à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Seule l'UDI est destinataire des informations que vous lui communiquez. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à UDI - 22bis, rue des Volontaires - 75015 Paris ou à contact@parti-udi.fr